

Raphaël

Type de Bac : Scientifique - Spécialité Physique/Chimie obtenu en juillet 2007.

Type d'études poursuivies : Droit (Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne) de la Licence 1 (1ère année) jusqu'au Master 2 Droit Notarial (Bac +5) suivies ensuite du Diplôme Supérieur de Notariat (Bac + 7)

Dans quel but : Devenir Notaire (ce que je suis aujourd'hui à PARIS).

Matières principales : Les enseignements en droit, au fur et à mesure des années, deviennent de plus en plus spécialisés et de plus en plus « pratiques ». En effet, j'ai trouvé que les trois premières années étaient un peu arides car très théoriques et qui ne donnaient pas trop de visibilité sur l'application « dans la vraie vie ». Et c'est en 4ème année que j'ai eu le sentiment de toucher enfin au « droit pratique », utile de la « vraie vie ». Toutefois, les 3 premières années sont finalement indispensables pour bien maîtriser le « droit pratique » et j'ai eu le sentiment de ne pas avoir perçu cette utilité lors des 3 premières années.

Il y a donc, **notamment** les matières suivantes (qui dépendent des universités et des choix d'options) :

L1 :

- Introduction au droit civil (les personnes (physiques/morales), les différences (meubles/immeubles) ;
- Droit constitutionnel (cette matière permet la compréhension de la 5ème République et des institutions qui existent (conseil constitutionnel, pouvoirs des députés, des sénateurs, du président de la république) ;
- Histoire de la Vie politique ;
- Introduction historique au droit (de la Grèce à aujourd'hui, en passant par Rome) ;
- Anglais juridique ;
- Cours de méthodologie juridique ;
- Droit de la famille (le mariage, le pacs, le divorce, les différentes façons de vivre à deux) ;

L2 :

- Droit administratif (les juridictions administratives, le conseil d'Etat, les relations avec l'administration) ;
- Droit des obligations (les contrats (formation, exécution, dénouement) et responsabilité civile ;
- Anglais juridique ;
- Histoire du droit des contrats/Histoire du droit de la famille

L3 :

- Droit du travail ;
- Droit des sociétés ;
- Droit des obligations (comment cède-t-on un contrat, une dette, etc..) ;
- Droit administratif des biens (le régime juridique des biens appartenant aux administrations) ;

Master 1 (4ème année) :

- Droit bancaire (le crédit, les moyens de paiements) ;
- Droit des régimes matrimoniaux (le mariage, les conséquences du divorce sur les biens du couple) ;
- Droit de la procédure civile (comment saisir la justice, les règles de procédures) ;
- Droit de l'urbanisme (les règles d'occupation des terrains, les règles pour construire un bâtiment) ;
- Droit de l'environnement (la gestion juridique de la pollution, de l'environnement) ;

- Droit des sûretés (les hypothèques, les cautions, etc...) ;
- Droit des successions (le sort des biens quand une personne décède, qui hérite, comment cela se passe) ;

Ces matières peuvent sembler nombreuses et un peu diverses mais il s'agit des matières maximales (des choix seront à faire à chaque fois, selon chaque université).

Nombres d'heures (cours, TD, TP) : Il faut commencer environ 20 heures de cours (amphithéâtre) par semaine auxquels s'ajoutent 3 heures de TD par semaine (cours en petits groupe de 25/30).

Le nombre d'heure de cours est donc plus faible qu'en terminale mais cela suppose de travailler de manière personnelle pour approfondir le cours et préparer les TD (il y a des exercices à faire chaque semaine et des évaluations orales et écrites).

Travail personnel (en quoi consiste-t-il ? Travail régulier ou pas, plus qu'en Tle...) :

L'erreur faite par beaucoup de personnes (et par moi au début) était de considérer que seules les heures de cours suffisaient. Or en fait les heures de cours sont le minimum. Il faut, pour bien comprendre les différentes matières, compléter le cours d'amphithéâtre d'une lecture de différents livres, de diverses revues spécialisées et d'une manière générale, avoir une certaine curiosité pour aller plus loin.

Points + de la formation : les études de droit sont très généralistes dans les 3 premières années, permettant de voir quelles matières sont appréciées et lesquelles ne le sont pas. Il y a de très nombreux métiers accessibles après des études de droit (même en s'arrêtant en 4ème année).

Points - : Très peu d'encadrement et cela peut donner l'illusion d'une liberté et de la déception lors des résultats si l'on reste dans le schéma très « guidé » de la terminale. Le droit nécessite de travailler en dehors des heures de cours pour bien approfondir la matière. Je déconseille donc ce type d'étude pour des gens qui ont besoin d'être « guidé » par des enseignants pour travailler.

L'autre côté négatif, c'est que l'on est très nombreux dans les 3 premières années et cela donne l'impression d'être noyé dans la masse en amphithéâtre.

Autres... : D'une manière générale, je vous conseille de vous accrocher dans ces études car vous ne verrez pas forcément l'utilité de telle ou telle matière ni l'intérêt futur pour votre métier et il est possible que votre souhait de métier se dévoile à vous en 4ème année (comme moi !!).

Si vous aviez un conseil à donner à un lycéen :

N'ayez pas de complexe « provincial » en choisissant une université parisienne car le Lycée Henri Cornat vous prépare parfaitement à cela ! Et vraiment, apprenez à travailler par vous-même car c'est ce qu'on attendra de vous à l'université !

Et bon courage pour le bac !